

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 15 août 2023 à 20h30 sont présents les conseillers; André Raymond, Michel Lord et Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Madame Marijke Wynants à titre de directrice générale, greffière-trésorière.

Sont absents : Léo Choquette, Patrick Wenning et Josiane Fabry.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20h30.

- 8685-08-2023**
Ouverture de la séance 20h30 Ouverture de la séance
Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 15 août 2023.
- 8686-08-2023**
Adoption de l'ordre du jour Il est proposé par André Raymond appuyé par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
- 8687-08-2023**
Dépôt de demande de subvention au programme d'aide aux passages à niveau municipaux
ATTENDU QUE le ministère des transports et de la mobilité durable a ouvert un nouveau programme de subvention d'aide aux passages à niveau municipaux.
ATTENDU QUE le programme vise les travaux d'entretiens, de signalisation, d'amélioration de la sécurité et de la réfection de la surface de croisement aux passages à niveau.
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lord, appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité de faire le dépôt d'une demande de subvention d'aide financière dans le cadre de ce programme.
- 8688-08-2023**
Adoption du règlement 170-2017-4 sur la tarification du service incendie
ATTENDU QUE le conseil municipal a donné l'avis de motion et procédé au dépôt du projet de règlement 170-2017-4 sur la tarification du service d'incendie à la séance ordinaire du 7 août 2023 ;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Maxime Partenza, appuyée par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement final 170-2017-4 sur la tarification du service incendie.
- 8689-08-2023**
Augmentation de la limite de carte de crédit pour le service des loisirs
ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs s'est vue accorder, par le conseil, une carte de crédit afin d'effectuer des achats en lien avec les activités des loisirs.
ATTENDU QUE la limite de 700 \$ n'est pas suffisante pour régler certaine activité, telles que la Fête Nationale.
EN CONSÉQUENCE, il est préposé par André Raymond, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'augmenter la limite de crédit à 2 500 \$ pour le service des loisirs.
- 8690-08-2023**
Autorisation de paiement location de jeux gonflables à : Jeux Gonflables Express Inc
ATTENDU QUE le service des loisirs à prévue la location de jeux gonflables pour l'activité de la fin de saison du soccer municipal.
ATTENDU QUE cette activité est prévue dans les dépenses budgétées;

pour l'activité de fin de saison du soccer au montant de 180 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE il est préposé par Michel Lord appuyé par André Raymond, il est résolu à l'unanimité d'accepter le paiement de 180 \$ taxes incluses pour la location de jeux gonflables pour la fin de saison du soccer.

**8691-08-2023
Mandat de la gestion des appels 9-1-1 sur le territoire de la municipalité à la centrale des appels d'urgences Chaudière-Appalaches (CAUCA)**

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur la sécurité civile, telle que défini à l'article 52.1, la municipalité se doit d'avoir un centre de traitement des appels 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE, il est préposé par Maxime Partenza, appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité.

**8692-08-2023
Mandat de la répartition des appels incendies à l'intérieur du territoire de la municipalité et des territoires désignées par celle-ci à la centrale des appels d'urgences Chaudière-Appalaches (CAUCA)**

ATTENDU QUE la municipalité, en vertu de la loi sur la sécurité civile, nécessite le traitement des appels 9-1-1, requérant l'intervention du service incendie.

ATTENDU QU la municipalité octroie à CAUCA le mandat de traitement des appels 9-1-1.

ATTENDU QUE la centrale CAUCA est un centre certifié pour le traitement des appels requérant l'intervention du service incendie.

EN CONSÉQUENCE il est préposé par André Raymond, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de la répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et territoires ou parties de territoires de toutes municipalité désignées par la Municipalité.

Ces prix sont en vigueur pour la durée du contrat

| Description | Coût |
|---|--------------------|
| Frais – Première année <ul style="list-style-type: none">• Frais annuels | 799.24 \$ |
| Frais – Deuxième année <ul style="list-style-type: none">• Frais annuels 2^e années, incluant l'indexation | 1 146.08 \$ |
| Frais – Troisième année <ul style="list-style-type: none">• Frais annuels 3^e années, incluant l'indexation | 1 492.92 \$ |
| Frais – Quatrième année <ul style="list-style-type: none">• Frais annuels 4^e années, incluant l'indexation | 1 839.76 \$ |
| Frais – Cinquième année <ul style="list-style-type: none">• Frais annuels 5^e années, incluant l'indexation | 1 900.08 \$ |
| TOTAL 5 ANS (taxes en sus) | 7 178.08 \$ |

**8693-08-2023
Achat de deux vestes de flottaison avec sifflets et lumières pour le service incendie au montant de 569.59 \$**

ATTENDU QU'afin d'assurer la sécurité de ses pompiers, le service incendie d'Henryville désire faire l'achat de deux (2) vestes de flottaison et ses accessoires pour le montant de 569.59 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est préposé par Michel Lord, appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'accepter que le service incendie effectue l'achat de deux vestes de flottaison au montant total de 569.59 \$.

8694-08-2023
Nomination du
directeur de
traitement des
eaux, inspecteur
municipale et
directeur
adjoint
technique

ATTENDU QUE la municipalité nécessite les services d'un inspecteur municipal.

ATTENDU QUE la municipalité désire retenir les services d'un responsable du service de traitement des eaux.

ATTENDU QUE la directrice générale veut mandater le nouvel inspecteur et responsable du service de traitement des eaux sur plusieurs projets d'infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Maxime Partenza, appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil nomme M. Maxime Zniber à titre d'inspecteur municipal, directeur du traitement des eaux et adjoint technique à la direction.

8695-08-2023
Demande d'un
panneau
publicitaire du
camping
Beaumont dans
l'accotement de
la rue

ATTENDU QUE le propriétaire du Camping Beaumont a fait une demande auprès du service d'inspection pour l'installation d'un panneau publicitaire sur l'accotement de la rue St-Jean-Baptiste.

ATTENDU QUE l'accotement désignée dans la demande appartient à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Raymond, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande d'installation du panneau publicitaire pour le Camping Beaumont selon la réglementation.

8696-08-2023
Commandite pour
l'épluchette de blé
d'inde de la Fadoq

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière de la part du comité organisateur de la Fadoq d'Henryville;

ATTENDU QUE la Fadoq va tenir le 16 août prochain une épluchette de blé d'inde ouverte au public;

Attendu que la Fadoq d'Henryville désire à travers cet évènement initier un échange intergénérationnel avec un atelier de peinture interactive.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lord, appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que le conseil fait don d'un montant de 100 \$ à la Fadoq d'Henryville pour l'épluchette de blé d'inde du 16 août 2023;

Période de
questions

PÉRIODE DE QUESTIONS

8697-08-2023
Levée de la
séance

Sur la proposition de Maxime Partenza appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance publique soit levée à 20h50.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

Marijke Wynants, directrice générale

Danielle Charbonneau
Mairesse

Marijke Wynants
Directrice générale et greffière-trésorière.

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».